
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2006/07/25

Pour renseignements : Mary Tucker

Responsable des Communications

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

La CSSIAT publie le *Rapport aux intervenants 2005*

Saint John, NB : La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) est heureuse d'annoncer la publication du *Rapport aux intervenants 2005*, qui souligne non seulement ses réussites importantes, mais également les secteurs qu'elle tente d'améliorer.

« La CSSIAT a changé de nom il y a maintenant dix ans, mais on l'appelle toujours la Commission des accidents du travail », affirme le président et chef de la direction de la CSSIAT, Doug Stanley. « Bien entendu, le versement des prestations d'indemnisation représente une grande partie de son travail, mais elle fait beaucoup plus que cela. Elle voit à la prévention et à l'élimination des accidents du travail; à l'éducation; à l'application des lois en matière de santé et de sécurité au travail; à la réadaptation; et à la reprise du travail », explique M. Stanley.

« Le rapport aux intervenants présente la CSSIAT et parle de ses clients », précise-t-il. « Il donne un aperçu des buts de la CSSIAT ainsi que des programmes et des processus établis en vue de les atteindre, de ses services, de ses objectifs et de ses résultats. Il présente des récits inspirants au sujet de ses clients, comme des travailleurs blessés qui surmontent des obstacles difficiles en vue de reprendre le travail ou des lieux de travail qui réduisent de beaucoup leur nombre d'accidents du travail. Le rapport cette année fait état d'un employeur néo-brunswickois qui a réussi à réduire son nombre d'accidents du travail de 87 % en une seule année. »

Le rapport présente également le profil d'employés et leur rôle dans la prestation de services prompts, efficaces, justes, équitables et bienveillants aux clients de la CSSIAT.

POUR OBTENIR PLUS DE DÉTAILS

Vous pouvez vous procurer le *Rapport aux intervenants 2005* de la CSSIAT en le téléchargeant à partir de son site Web, à l'adresse www.whscc.nb.ca.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.